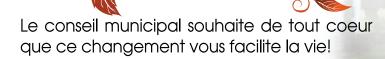


LE BULLETIN D'INFORMATION DE SAINT-JACQUES

SERVICES aux citoyens

# bonifiés!



#### **HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

Lundi 8 h à 16 h Mardi 8 h à 16 h 30 Mercredi 8 h à 16 h 30 Jeudi 8 h à 18 h Vendredi 8 h à 12 h

\*Fermé de midi à 13 h







Saint-Jacques

facebook

www.st-jacques.org

## **SOMMAIRE**



Le	conseil	muni	cipal

Le conseil municipal				
Bilan des décisions	3 à 6			
Urbanisme et règlementation				
Adoption de Règlements	7			
Municipalité de Saint-Jacques				
Congrès de la Fédération québécoise				
des municipalités	7			
Offre d'emploi étudiant	8			
Service de sécurité incendie				
Appareils de chauffage d'appoint	9-10			
• Le chauffage au bois 1	1-12			
Loisirs et culture				
Fête des bénévoles	13			
Horaire du patinage libre sur glace intérieure,				
MRC de Montcalm	13			
Bibliothèque municipale Marcel-Dugas				
Semaine nationale de la généalogie	14			
Activités à venir	14			
Passion lecture	14			
• Nouveauté : Ateliers Les p'tits voyageurs	15			
Nouveautés au catalogue numérique	16			
Des nouvelles de vos organismes				
Société d'Horticulture et d'Écologie de la				
Nouvelle-Acadie (SHÉNA)	17			
• Société d'Ornithologie de Lanaudière (SOL)	17			
• FADOQ de l'Amitié Saint-Jacques	18			
• Les Scouts de Saint-Jacques	18			
Les Chevaliers de Colomb	18			
Information				
Cueillette des objets encombrants	19			
• ÉcoCentre	19			
Collecte de feuilles et de gazon	20			
Réduction de la fréquence de collectes				
des matières organiques	20			
Stationnement d'hiver	20			

Page couverture Services aux citoyens bonifiés

Nouveautés à la Bibliothèque Marcel-Dugas

20

Réalisation Municipalité de Saint-Jacques

Graphisme Jenny Garguilo | Conception graphique et impression

Imprimerie Pinard

Distribution Postes Canada

Parution Le bulletin Le Jacobin est publié 10 fois l'an.

Tirage 1 950 exemplaires

ISSN: 1708-2994

• Congé férié

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada

#### **PROCHAINES SÉANCES** 7 novembre | 19 h 5 décembre | 19 h

Toute demande au conseil devant être inscrite à l'ordre du jour doit parvenir à la directrice générale au moins une semaine avant la tenue de la séance.

#### Municipalité de Saint-Jacques

16, rue Maréchal, Saint-Jacques (Québec) JOK 2R0 Téléphone : 450 839-3671 • Télécopieur : 450 839-2387 info@st-jacques.org • www.st-jacques.org

Horaire\*: Lundi 8 h à 16 h, mardi 8 h à 16 h 30, mercredi 8 h à 16 h 30, **jeudi 8 h à 18 h, vendredi 8 h à 12 h**. \*Fermé de 12 h à 13 h.

#### Service téléphonique d'urgence

Après les heures de bureau pour bris d'aqueduc, fuite d'eau, etc. Tél.: 1 800 567-9372

Pendant les heures d'ouverture, en cas de panne d'électricité seulement

Tél.: 450 839-7697

#### Service de l'administration et du greffe

Josée Favreau, directrice générale Tél.: 450 839-3671, poste 7610 josee.favreau@st-jacques.org

Julie Leblanc, adjointe administrative Tél.: 450 839-3671, poste 7612

info@st-jacques.org

#### Service de l'urbanisme

Charles St-Georges, inspecteur municipal

Tél.: 450 839-3671, poste 7660 | urbanisme@st-jacques.org

#### Service des travaux publics

Hugo Allaire, directeur des travaux publics

Tél.: 450 839-7922 | travauxpublics@st-jacques.org

#### Service des loisirs et de la culture

Tél.: 450 839-3671, poste 7670 | loisir@st-jacques.org

#### Service des communications

Karine Vézina, agente de communication et adjointe au Service de l'urbanisme 450 839-3671, poste 7661 | communication@st-jacques.org

#### Service de la comptabilité

Annie Jolicoeur technicienne en comptabilité Tél.: 450 839-3671, poste 7611 comptabilite@st-jacques.org

Danielle letté préposée à la comptabilité Tél.: 450 839-3671, poste 7630 service.clientele@st-jacques.org

#### Service de la perception

Anne-Marie Forest, préposée à l'accueil et à la perception Tél.: 450 839-3671 | perception@st-jacques.org

#### Service de sécurité incendie

Daniel Bell, directeur

Tél.: 450 839-3671 | incendie@st-jacques.org

#### Bibliothèque municipale Marcel-Dugas

JoAnie Buisson technicienne pour le Service culturel Tél.: 450 831-2296

Jeanne Contant préposée aux prêts Tél.: 450 831-2296

biblio@st-jacques.org

Centre culturel du Vieux-Collège

Inspecteur canin

Tél.: 450 839-3051

1 866 624-8737

#### **AVIS IMPORTANT**

Les informations véhiculées dans le journal municipal ne remplacent aucunement les textes légaux des différents règlements de la Municipalité de Saint-Jacques. Ces règlements peuvent être sujets à des modifications en tout temps.

La Municipalité de Saint-Jacques se dégage de toute responsabilité quant au contenu publié par les organismes et se réserve le droit de l'ajuster en fonction de l'espace disponible dans le bulletin.



# LE CONSEIL MUNICIPAL Résumé de la séan 6 septembre 2016

Résumé de la séance ordinaire du

#### **BILAN DES DÉCISIONS**

#### **ADMINISTRATION**

#### **Approbation des comptes**

Il est résolu à l'unanimité que les listes des comptes soient acceptées et que les déboursés effectués par la Municipalité pour le mois d'août soient définis comme suit :

Depenses approuvees au 1° aout 2016 483 103,24 \$	 Dánamas annua (187 a 24 201)	402 102 24 ¢
Dépenses approuvées au 1 <sup>er</sup> août 2016 483 103,24 \$	 Dí	402 102 24 ¢
Comptes payés – AccèsD Desjardins 54 557,82	Comptes payés – Août 2016	204 417,41

#### Avis de motion – Règlement numéro 013-2016

AVIS DE MOTION est donné par monsieur François Leblanc, qu'il présentera à une réunion ultérieure, un règlement décrétant la création d'une réserve financière pour le service de l'aqueduc de la Municipalité de Saint-Jacques.

#### Partage des frais pour le remplacement d'une clôture

Il est résolu à l'unanimité d'accepter de verser au propriétaire du 113, rue Saint-Jacques, la somme de 1 299,43 \$, pour le remplacement d'une clôture mitoyenne à un terrain appartenant à la Municipalité.

#### Entente de services pour le transport des prélèvements en milieu rural

Il est résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale de la Municipalité à signer l'entente, pour les services de transport des prélèvements (frais de 5 \$ par transport) en milieu rural, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

#### Programme de supplément au loyer de la Société d'habitation du Québec

Il est résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale de la Municipalité à signer l'entente, pour l'ajout d'unités de logement subventionnées par la Société d'habitation du Québec, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

#### Rapport d'approbation de révision budgétaire 2016 de l'Office municipale d'habitation (OMH)

Il est résolu à l'unanimité que le rapport d'approbation de révision budgétaire 2016 soit accepté et que la somme de 6 573 \$ soit versée à l'Office municipal d'habitation de Saint-Jacques.

#### Participation au gala 30° anniversaire de l'Association Carrefour Famille Montcalm

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'achat de deux (2) billets pour le gala 30e anniversaire de l'Association Carrefour Famille Montcalm.

#### Contribution financière à Moisson Lanaudière

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 100 \$ à Moisson Lanaudière à titre de contribution pour l'année 2016.

#### Accueil des Français à Saint-Jacques

Il est résolu à l'unanimité d'octroyer la somme de 2 700 \$ au comité de jumelage pour les dépenses engendrées lors des visites.

#### TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS ROUTIERS

#### Facture de 9206-7594 Québec inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 2 250 \$ (plus taxes applicables) à 9206-7594 Québec inc. pour le deuxième fauchage des abords de chemin pour l'année 2016.

#### Libération de 5 % de la retenue à 9306-1380 Ouébec inc.

Il est résolu à l'unanimité de libérer 5 % de la retenue et de verser la somme de 18 403,55 \$ (plus taxes applicables) à 9306-1380 Québec inc. pour les travaux de pavage effectués sur le territoire de la municipalité de Saint-lacques.



Résumé de la séance ordinaire du 6 septembre 2016

# LE CONSEIL MUNICIPAL

#### **BILAN DES DÉCISIONS**

#### Honoraires professionnels à Solmatech inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 7 089,30 \$ (plus taxes applicables) à Solmatech inc. pour les analyses de sol lors des travaux de pavage sur le territoire de la municipalité de Saint-Jacques.

#### Mandat à Solmatech inc.

Il est résolu à l'unanimité de mandater Solmatech inc. à effectuer le contrôle des matériaux suite aux travaux de pavage du chemin Mireault (2<sup>e</sup> partie).

#### **Factures de Marion Asphalte**

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 3 155,40 \$ (plus taxes applicables) à Marion Asphalte pour les travaux d'asphalte.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 7 078,08 \$ (plus taxes applicables) à Marion Asphalte pour des travaux de correction de pavage sur la rue Marcel-Lépine.

#### Facture de Sintra inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 26 298,03 \$ (plus taxes applicables) à Sintra inc. pour les travaux de pavage sur le chemin Mireault (2° partie) à titre de décompte numéro 1.

#### Avis de motion - Règlement numéro 015-2016

AVIS DE MOTION est donné par monsieur François Leblanc qu'il présentera à une rencontre ultérieure, un règlement pour pourvoir à la réfection des infrastructures de la rue Bro, soit les réseaux d'aqueduc et d'égouts sanitaire et pluvial et de voirie, autorisant un emprunt n'excédant pas 1 132 995 \$ et prévoyant l'imposition d'une taxe spéciale pour en défrayer les coûts.

#### SÉCURITÉ PUBLIQUE

#### Facture de la Croix-Rouge canadienne Services aux sinistrés

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 651,36 \$ à la Croix-Rouge canadienne pour la période d'août 2016 à juillet 2017 pour l'organisation des services aux sinistrés dans le plan de sécurité civile municipale.

#### Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge canadienne pour l'organisation des services aux sinistrés

Il est résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale de la Municipalité à signer l'entente, avec la Croix-Rouge canadienne pour l'organisation des services aux sinistrés dans le plan de sécurité civile municipale, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

#### **HYGIÈNE DU MILIEU**

#### Demande de branchement aux services publics

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande de 9329-7554 Québec inc. pour le raccordement aux services publics pour le lot 5 891 392 situé sur la rue Saint-Jacques.

#### **URBANISME**

### Installation d'une affiche pour le projet domiciliaire « Quartier du ruisseau »

ATTENDU QUE les démarches d'autorisation ont été faites auprès du Ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports;

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser Construction Bruno Gaudet inc. à installer une enseigne publicitaire pour le projet domiciliaire « Quartier du ruisseau » dans l'emprise de la Route 158.



# LE CONSEIL MUNICIPAL

Résumé de la séance ordinaire du 6 septembre 2016

#### **BILAN DES DÉCISIONS**

### Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 16 août 2016

Il est résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du compte rendu du CCU du 16 août 2016.

#### **Demande de permis - Secteur PIIA**

Il est résolu à l'unanimité de délivrer un permis selon les recommandations émises par le comité consultatif d'urbanisme pour la modification de l'enseigne située au 72, rue Saint-Jacques.

### Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 23 août 2016

Il est résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du compte rendu du CCU du 23 août 2016.

#### **Demande de permis - Secteur PIIA**

Il est résolu à l'unanimité de délivrer un permis à 9329-7554 Québec inc., selon les recommandations émises par le comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour la construction d'un Tim Hortons et d'une station-service Esso sur le lot 5 891 392.

### Adoption du premier projet de Règlement numéro 014-2016

Il est résolu à l'unanimité d'adopter le premier projet de Règlement numéro 014-2016 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 55-2001 afin d'agrandir la superficie de la zone R2-66 et permettre l'usage multilogement pour un projet de développement résidentiel.

#### **LOISIRS ET CULTURE**

## Certificat de paiement numéro 2 à Les Constructions Ghyslain Tessier inc.

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la recommandation de Hétu-Bellehumeur architectes inc. et de verser la somme de 74 939,69 \$ (incluant les taxes) à Les Constructions Ghyslain Tessier inc. à titre de certificat de paiement numéro 2 pour les travaux exécutés à la Maison du folklore.

### Honoraires professionnels à Hétu-Bellehumeur architectes inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 1 300 \$ (plus taxes applicables) à Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour la surveillance des travaux de rénovation à la Maison du folklore.

### Suggestion d'avenant au contrat de rénovation de la Maison du folklore

Il est résolu à l'unanimité d'accepter l'avenant au contrat de rénovation de la Maison du folklore, suggéré par Hétu-Bellehumeur architectes inc. et de mandater Les Constructions Ghyslain Tessier inc. à apporter les modifications suggérées.

### Embauche de surveillants pour le gymnase de l'école Saint-Louis-de-France

Il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de messieurs Vincent Lajeunesse et Philippe-Antoine Gaudet pour la surveillance du gymnase de l'école Saint-Louis-de-France pour l'année scolaire 2016-2017.

### Honoraires professionnels à Hétu-Bellehumeur architectes inc.

Il est résolu à l'unanimité de verser la somme de 3 500 \$ (plus taxes applicables) à Hétu-Bellehumeur architectes inc. pour la préparation des plans préliminaires dans le projet de rénovation du musée acadien.

#### Signature du contrat avec BIBLIOPRESTO.CA

Il est résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale de la Municipalité à signer la licence pour l'acquisition de la ressource numérique BIBLIOPRESTO.CA, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques, et ce pour 36 mois à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.



Résumé de la séance ordinaire du

# 6 septembre 2016. Résumé de la LE CONSEIL MUNICIPAL séance spéciale du 19 septembre 2016

#### **BILAN DES DÉCISIONS**

#### Facturation de la Municipalité de Saint-Alexis pour le camp de jour

Il est résolu à l'unanimité que la somme de 10 032,25 \$ soit réclamée à la Municipalité de Saint-Alexis afin de combler les dépenses de fonctionnement du camp de jour pour l'année 2016.

#### Facturation de la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé pour le camp de jour

Il est résolu à l'unanimité que la somme de 3 192,08 \$ soit réclamée à la Municipalité de Sainte-Marie-Salomé afin de combler les dépenses de fonctionnement du camp de jour pour l'année 2016.

#### Programme « Aide financière au développement des collections des bibliothèques autonomes »

Il est résolu à l'unanimité de mandater la directrice générale de la Municipalité à signer la convention relative à l'octroi d'une aide financière pour la réalisation du projet « Aide financière au développement des collections des bibliothèques autonomes », pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jacques.

#### Résumé de la séance spéciale du 19 septembre 2016

#### **URBANISME**

#### Demande de dérogation mineure

Il est résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé sur le lot 3 025 235 portant le numéro civique 7, rue de l'Acadie.

#### Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 13 septembre 2016

Il est résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du compte rendu du CCU du 13 septembre 2016.

#### **Demande de permis - Secteur PIIA**

Il est résolu à l'unanimité d'accepter de délivrer un permis selon les conditions émises par le comité consultatif d'urbanisme (CCU), pour la construction d'un restaurant McDonald's, d'une station-service Pétro-Canada, d'un dépanneur Beau-Soir et d'un lave-auto sur les lots 3 025 300 et 3 025 301.

#### Adoption du second projet de Règlement numéro 014-2016

Il est résolu à l'unanimité que le second projet de Règlement numéro 014-2016 modifiant certaines dispositions du Règlement de zonage numéro 55-2001 afin d'agrandir la superficie de la zone R2-66 et permettre l'usage multilogement pour un projet de développement résidentiel soit adopté, sans changement, à toutes fins que de droits.

La version en texte intégral des procès-verbaux est disponible sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante :

http://www.st-jacques.org/index.jsp?p=62

Également, des copies en format papier sont disponibles, sur demande à la mairie de Saint-Jacques, moyennant des frais exigibles.

# **URBANISME & RÉGLEMENTATION**

#### **ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

Le conseil municipal de Saint-Jacques, à la séance du 3 octobre 2016, a adopté le règlement suivant :

008-2016 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 55-2001 AFIN DE PERMETTRE L'ÉLABORATION D'UN PROJET COMMERCIAL OU INDUSTRIEL INTÉGRÉ

Le Règlement numéro 008-2016 a reçu l'approbation de la Municipalité régionale de comté de Montcalm (MRC), par l'émission d'un certificat de conformité en date du 18 octobre 2016.

Le conseil municipal de Saint-Jacques, à la séance du 3 octobre 2016, a adopté le règlement suivant :

014-2016 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 55-2001 AFIN D'AGRANDIR LA SUPERFICIE DE LA ZONE R2-66 AFIN DE PERMETTRE L'USAGE MULTILOGEMENT POUR UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

Le Règlement numéro 014-2016 a reçu l'approbation de la Municipalité régionale de comté de Montcalm (MRC), par l'émission d'un certificat de conformité en date du 18 octobre 2016.

### FÉLICITATIONS À NOS ÉLUS!

Dans le cadre du Congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui a eu lieu du 29 septembre au 1<sup>er</sup> octobre dernier, nos élus Jacobins étaient à l'honneur.

Madame Josyanne Forest, conseillère municipale, a reçu avec grande fierté, son diplôme d'administratrice municipale. Félicitations madame Forest!

De plus, les 25 années de vie municipale de monsieur François Leblanc ont été reconnues et soulignées par l'obtention d'un Méritas! Merci monsieur Leblanc pour votre loyauté envers les Jacobins et les Jacobines!

Nous sommes fiers de nos élus et du travail accompli!



Sur la photo (de gauche à droite) : Francois Leblanc, Josyanne Forest et Pierre La Salle

# SAINT-JACQUES



### OFFRE D'EMPLOI ÉTUDIANT

#### SURVEILLANT OU SURVEILLANTE AUX PATINOIRES

# SURVEILLANT OU SURVEILLANTE POUR LES SORTIES AUX STATIONS DE SKI

Municipalité de plus de 4 000 habitants située dans la belle région de Lanaudière, la Municipalité de Saint Jacques désire recruter un étudiant ou une étudiante pour effectuer la surveillance des patinoires au parc Aimé-Piette et lors des sorties aux stations de ski pour la saison 2016-2017.

#### **SURVEILLANT OU SURVEILLANTE AUX PATINOIRES**

Fonctions du ou de la titulaire du poste :

- Assurer la sécurité des usagers de la patinoire;
- Faire respecter la réglementation;
- Effectuer la surveillance et l'entretien du local;
- Effectuer la surveillance et l'entretien des salles de bain;
- Procéder à l'entretien, au déneigement et à l'arrosage des glaces après les heures d'ouverture de la patinoire.

### SURVEILLANT OU SURVEILLANTE POUR LES SORTIES AUX STATIONS DE SKI

Fonctions du ou de la titulaire du poste :

- Être sur les lieux du départ dès 7 h le samedi matin, au Centre culturel du Vieux-Collège (50, rue Saint-Jacques à Saint-Jacques);
- Prendre les présences, les paiements et distribuer les billets;
- Encadrer les participants et donner les informations nécessaires;
- S'assurer de prendre les présences au départ des stations pour le retour.

La Municipalité de Saint-Jacques applique un programme d'équité en matière d'emploi. À compétence égale, nous favoriserons les candidatures de Saint-Jacques.

Seules les personnes retenues seront contactées.

#### **EXIGENCES**

Le candidat ou la candidate doit :

- Être disponible pour travailler le jour (fin de semaine) et le soir (en semaine et la fin de semaine);
- Être étudiant à temps plein;
- Être âgé de 16 ans ou plus.

#### **QUALITÉS PERSONNELLES RECHERCHÉES**

- Faire preuve d'initiative et de maturité;
- Avoir le sens des responsabilités et de l'organisation;
- Avoir une bonne habileté à communiquer.

#### CONDITIONS D'EMPLOI

- Temps partiel, jour (fin de semaine) et soir (semaine et fin de semaine);
- Horaire variable, entre autres pour la période des Fêtes et la Semaine de relâche;
- Salaire établi selon la politique salariale en vigueur.

Si ce poste vous intéresse et que vous répondez aux exigences, faites parvenir votre curriculum vitae **avant 16 h, le 23 novembre 2016**, à :

Mme Josée Favreau
Directrice générale
Municipalité de Saint-Jacques
16, rue Maréchal
Saint-Jacques (Québec) J0K 2R0
josee.favreau@st-jacques.org



# La prudence est de mise avec les appareils de chauffage d'appoint



#### LA SÉCURITÉ

- N'entreposez pas de matériaux combustibles, comme du papier, de l'essence, des produits chimiques, de la peinture, des chiffons ou des produits de nettoyage, à proximité d'un chauffage d'appoint;
- Évitez de mettre des vêtements ou d'autres matériaux inflammables sur le foyer ou près de celui-ci;
- N'entreposez pas et n'utilisez pas d'essence ou d'autres liquides ou produits dégageant des vapeurs inflammables à proximité d'un chauffage d'appoint;
- Dans le cas d'un appareil à air pulsé, glissez une serviette dessous avant de le déposer sur un tapis.

#### UNE ZONE DE DÉGAGEMENT

sécurité liée à l'utilisation de ces appareils.

- Assurez-vous que l'air circule librement jusqu'à l'appareil de chauffage;
- Dégagez la zone autour de l'appareil de tout objet susceptible de gêner le passage;
- Maintenez une distance libre d'au moins un mêtre entre les appareils portatifs et les matériaux combustibles tels que meubles, papiers, tentures ou draperies.

#### UN APPAREIL SOUS SURVEILLANCE

- Ne laissez pas un appareil de chauffage d'appoint sans surveillance;
- Fermez l'appareil si vous quittez la maison ou si vous allez au lit;
- Gardez l'appareil hors de portée des enfants;
- N'oubliez pas que les chaufferettes d'appoint sont conçues pour un usage temporaire.

#### POUR LES APPAREILS DE CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE

- Assurez-vous que la chaufferette électrique porte le sceau d'un organisme d'homologation reconnu comme CSA ou ULC;
- Les appareils de chauffage d'appoint doivent être munis :
  - d'un interrupteur ou d'un disjoncteur qui fermera automatiquement l'appareil en cas de surchauffe;
  - d'un interrupteur qui fermera automatiquement l'appareil s'il se renverse;
- N'utilisez pas de chaufferette électrique dans un espace humide ou dans un endroit où l'appareil pourrait recevoir de l'eau, comme dans la salle de bain ou la salle de lavage;



- Branchez la chaufferette directement dans une prise de courant. Évitez l'utilisation de rallonges;
- Ne coupez jamais la protection de mise à la terre de la fiche électrique;
- Utilisez le calibre de fusible approprié.

#### POUR LES APPAREILS DE CHAUFFAGE AU GAZ ET AU MAZOUT

Ces appareils devraient être utilisés seulement à l'extérieur, sauf si les gaz d'échappement sont adéquatement dirigés vers l'extérieur. Pour un usage domestique, les appareils électriques sont plus sécuritaires.

- Confiez l'installation et la vérification annuelles (à l'automne) de l'appareil de chauffage au gaz ou au mazout et du système de ventilation à un entrepreneur en chauffage qualifié;
- Nettoyez ou remplacez fréquemment le filtre de l'appareil de chauffage pendant la saison de chauffage;
- Installez le réservoir de mazout à au moins 1,8 mètre de la fournaise;
- Nettoyez ou faites nettoyer régulièrement les compartiments de réglage, les brûleurs et les tuyaux de circulation d'air de l'appareil;
- Replacez l'écran de sécurité après l'entretien du foyer avant de remettre l'appareil en marche;
- N'utilisez pas un foyer au gaz avec des portes de verre si le verre est fendu ou brisé;
- Ne nettoyez pas le foyer pendant qu'il fonctionne ou qu'il est encore chaud et assurez-vous qu'il ne peut démarrer pendant l'entretien;
- N'utilisez pas de produits nettoyants abrasifs et lisez toujours les instructions du fabricant avant de nettoyer les éléments en verre du foyer;
  - Laissez refroidir une chaufferette au kérosène avant d'en refaire le plein, à l'extérieur du bâtiment, loin de toute source de chaleur;
  - Utilisez le type de carburant approprié à l'appareil et remplissez au niveau recommandé;
  - Prévoyez un apport d'air frais suffisant lorsque l'appareil est en fonction, en laissant, par exemple, une fenêtre entrouverte;
  - Ne faites rien brûler dans un poêle au gaz;
  - Installez un avertisseur de monoxyde de carbone dans la pièce où se trouve l'appareil de chauffage au gaz ou au mazout.

#### ENFIN...

- Assurez-vous que des avertisseurs de fumée sont installés à chaque étage, y compris le soussol. Il doit y en avoir un dans le corridor, près des chambres;
- AYEZ UN EXTINCTEUR PORTATIF ET SACHEZ VOUS EN SERVIR.





#### LE CHAUFFAGE AU BOIS

L'utilisation des appareils de chauffage au bois comme chauffage d'appoint est populaire, surtout depuis la crise du verglas. Il faut donc être bien informé des risques inhérents à l'usage de ce type d'appareil. D'ailleurs, c'est durant les mois d'hiver que les feux de cheminée sont les plus fréquents.



#### **FAIRE UN BON ACHAT**

- Vérifiez si votre municipalité a réglementé l'utilisation des appareils de chauffage au bois (poêles ou foyers). Certaines municipalités vont jusqu'à les interdire;
- Vérifiez si le sceau de l'Association canadienne de normalisation (ACNOR) ou de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis (É.-U./EPA) apparaît sur l'appareil que vous voulez acquérir. Ces appareils certifiés réduisent de façon marquée les émissions polluantes de fumée et de cendre, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la maison;

#### DES PROFESSIONNELS POUR INSTALLER ET INSPECTER

- Faites installer le foyer ou le poêle à bois ainsi que la cheminée par un professionnel;
- Faites inspecter le foyer et la cheminée au moins une fois par an par un professionnel, idéalement avant le début de la saison froide;
- Faites inspecter la cheminée si le mur derrière le poêle à bois devient chaud;

#### **DU BON BOIS BIEN ENTREPOSÉ**

- Choisissez du bois dur, comme le chêne, l'érable ou le hêtre. Il doit être sec depuis au moins six mois. Pour savoir s'il est bien sec, vérifiez la présence de larges fissures aux extrémités des bûches;
- Entreposez les cordes de bois dehors, loin de la maison;
- Couvrez les bûches afin de les protéger des intempéries. Le bois humide nuit à la combustion et augmente les dépôts de créosote;
- Entrez seulement quelques brassées de bois à la fois. Conservez-les loin du foyer ou du poêle à bois;

#### BIEN BRÛLER POUR LIMITER LES DÉPÔTS DE CRÉOSOTE

- Utilisez du bois de qualité et sec. Le bois vert augmente la formation de créosote;
- Brûlez du bois fendu en bûches de petite taille. Elles brûleront plus proprement, formant moins de créosote;
- Faites brûler peu de bûches à la fois;
- Faites entrer assez d'air dans l'appareil à combustion pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et produisant moins de fumée. De plus, les flammes ne dégageront pas de produits toxiques;
- La créosote est un dépôt formé par la fumée. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. Seul un bon ramonage peut l'éliminer;

#### LE RAMONAGE POUR ÉLIMINER LA CRÉOSOTE

- Faites ramoner la cheminée par un professionnel à toutes les cinq cordes de bois brûlées si vous utilisez beaucoup votre appareil; sinon, au moins une fois par an, préférablement au printemps, car les dépôts de créosote laissés dans la cheminée, combinés au temps chaud et humide de l'été, entraînent la corrosion des pièces d'acier et augmentent la formation de bouchons de créosote.
- À l'automne, examinez votre cheminée, à l'aide d'un petit miroir, afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu l'obstruer pendant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.);
- Ne tentez pas de mettre le feu dans la cheminée pour éliminer la créosote. Toute la maison pourrait y passer;
- Ne vous fiez pas aux bûches ou aux additifs en poudre conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne permettent d'éliminer que 60 % de la créosote alors que les ramoneurs en retirent généralement de 75 à 90 %.

#### UN APPAREIL UTILISÉ DE FAÇON SÉCURITAIRE

- Ne brûlez que des bûches. Évitez tout autre combustible tel que du bois traité ou peint, du plastique et d'autres déchets. Les produits toxiques qu'ils dégagent augmentent la formation de créosote et peuvent vous empoisonner;
- N'utilisez pas d'essence, de kérosène ou un allume-barbecue pour démarrer un feu;
- Cessez l'utilisation de l'appareil si le verre de la porte est fendu ou brisé;
- Utilisez toujours le pare-étincelles lorsque vous brûlez du bois;
- Éloignez les objets combustibles de l'appareil;
- Assurez-vous que les matériaux du sol et du mur près de l'appareil sont non combustibles;
- Assurez-vous que la maçonnerie et les joints à l'intérieur du foyer sont intacts;
- Assurez-vous que les pierres réfractaires à l'intérieur de votre poêle à bois sont entières et que le joint d'étanchéité de la porte n'est pas fendu ou incomplet;
- Assurez-vous qu'aucune rouille ou corrosion n'apparaît sur la cheminée extérieure;
- Installez les décorations de Noël ou d'Halloween loin des appareils de chauffage. Ne suspendez pas d'objets au linteau du foyer comme des bas de Noël. Ils pourraient prendre feu.

#### D'AUTRES PRÉCAUTIONS IMPORTANTES

- Jetez les cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tous matériaux combustibles, car elles peuvent rester chaudes jusqu'à 72 heures;
- Installez un avertisseur de fumée et un avertisseur de monoxyde de carbone (CO) dans le corridor, près des chambres à coucher;
- Installez un avertisseur de fumée à tous les étages de la demeure, y compris le sous-sol;
- Installez un avertisseur de CO près du foyer ou du poêle à bois.

SI LE FEU PREND DANS LA CHEMINÉE... Fermez la clé. Sortez immédiatement. Composez le 9-1-1 de chez un voisin.

# LOISIRS & CULTURE

# Fête des bénévoles

Cette année, le comité organisateur propose une toute nouvelle formule afin de souligner l'action bénévole... **une thématique Western!** 



**Le samedi 19 novembre prochain dès 16 h**, les bénévoles sélectionnés seront reçus au gymnase de l'école Saint-Louis-de-France pour un cocktail, un souper et une soirée dansante en leur honneur.

Au menu : une salade césar (entrée), un bar à pâtes pour le repas principal (3 choix de pâtes, 4 choix de sauce) avec des légumes en accompagnement, le tout suivi d'un succulent dessert avec thé et café.

Apportez votre vin ou votre boisson.

Diverses animations vous seront proposées afin de vous divertir et d'immortaliser cette magnifique soirée. **Sortez vos bottes et vos chapeaux pour une soirée western mémorable!** 

Chers représentants des organismes locaux, n'oubliez pas de confirmer votre présence au 450 839-3671, poste 7600, et de nommer le bénévole qui s'est démarqué au sein de votre organisme cette année.

Horaire du patinage libre sur glace intérieure dans la MRC de Montcalm

Du 5 septembre 2016 au 21 avril 2017

Jour	Heures	Endroit
Dimanche	10 h à 12 h	Complexe JC Perreault
Lundi	11 h 45 à 12 h 45	Complexe JC Perreault
Lundi	14 h à 15 h	Centre sportif Saint-Lin–Laurentides
Mardi	10 h à 11 h	Centre sportif Saint-Lin–Laurentides
Mardi	18 h 30 à 19 h 30	Complexe JC Perreault
Mercredi	18 h 15 à 19 h 15	Complexe JC Perreault
Jeudi	10 h à 11 h	Centre sportif Saint-Lin–Laurentides
Jeudi	14 h à 15 h 30	Complexe JC Perreault
Vendredi	14 h 30 à 16 h 30	Centre sportif Saint-Lin–Laurentides
Vendredi	19 h 30 à 21 h 00	Complexe JC Perreault
Samedi	12 h 15 à 14 h 15	Complexe JC Perreault

Pour les dates suivantes, l'horaire de patinage libre a été modifié :

Samedi 5 novembre 16 h 15 à 18 h 15 Complexe JC Perreault

Dimanche 13 novembre 12 h à 14 h Complexe JC Perreault

Tarifs : Résidents de la MRC de Montcalm, aucuns frais sur présentation d'une pièce d'identité avec preuve de résidence.

Centre sportif Saint-Lin–Laurentides 490, rue St-Isidore

Saint-Lin-Laurentides (Québec) J5M 2V1

Tél.: 450 439-2411

**Complexe JC Perreault** 

620, rue J. Oswald Forest

Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec) JOK 3H0

Tél.: 450 588-4888



Veuillez noter qu'il n'y aura pas de patinage libre aux dates suivantes :

16 septembre

18 au 26 septembre

12 novembre et 26 novembre

24 et 25 décembre, 31 décembre

1er janvier, 14 janvier, 27 janvier

31 mars et 1<sup>er</sup> avril





# Bienvenue à la bibliothèque Marcel-Dugas!

HORAIRE Lundi

14 h à 20 h | Jeudi

14 h à 20 h 14 h à 18 h Samedi 10 h à 12 h





#### Semaine nationale de la généalogie

Atelier d'initiation à la généalogie avec monsieur Jacques Gauthier de la Société de généalogie de Lanaudière.

Lundi 21 novembre 13 h 30 à 16 h 30

Atelier de bricolage généalogique pour les jeunes de 5 à 12 ans. APPORTEZ DES PHOTOS DE 3 GÉNÉRATIONS!

leudi 24 novembre 18 h 30 à 19 h 30

#### Heure du conte avec Eveline

Venez vous laisser transporter dans l'univers d'Eveline et faire un beau coloriage!

Samedi 5 novembre à 10 h.

### Samuel Labranche et les magas fêtent Noël

Les enfants de 2 à 8 ans sont invités à assister au spectacle de la troupe théâtrale les Conteurs des bois.

leudi 15 décembre à 18 h 30

L'INSCRIPTION EST **OBLIGATOIRE POUR TOUTES CES ACTIVITÉS:** 450 831-2296

#### **PASSION LECTURE**

#### **NOUVEAUTÉS ROMANS:**

- À l'abri des hommes et des choses de Stéphanie Boulay
- L'écrivain public de Michel Duchesne
- Le cinquième péché de Sylvie-Catherine DeVailly
- Les suicidés d'eau-claire d'Éric Mathieu
- Le fruit de mon imagination de François Leblanc
- Lettres de mon phare d'Antoine Maillet

#### **NOUVEAUTÉS DOCUMENTAIRES:**

Ces galettes dont tout le monde parle

• Une escroquerie légalisée

 Répertoire des gentilés officiels du Québec

 Plantes comestibles et médicinales

• L'intestin notre deuxième cerveau



# hèque

Marcel-Dugas

# Ateliers Les p'tits voyageurs

Gratuit !

16 **Ateliers** 

Pars en voyage avec Nany et Hugo à la découverte d'un monde où l'imaginaire est sans limite!

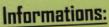
Ateliers d'éveil à la lecture et l'écriture sous forme de jeux.

Inscris-toi pour une aventure fantastique où la créativité sera mise de l'avant!

Parent-Enfant 2-5 ans.







Les ateliers se déroulent à la Bibliothèque Marcel-Dugas

Pour information ou inscription : 450 831-2296

















# DES NOUVEAUTÉS AU CATALOGUE



# OS ORGANISMES



SHENA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE LA NOUVELLE-ACADIE

#### 15 NOVEMBRE | CONFÉRENCIER : YVES GAGNON La production et la récolte de semences au jardin

Yves Gagnon présente les techniques de culture, de production, de récolte et de traitement des semences des principaux légumes. Il traite des distances séparatrices nécessaires pour assurer la pureté génétique des cultivars, des méthodes de sélection et d'amélioration des lignées végétales, des techniques de récolte et de conservation des semences produites. Tirages et prix de présence!

Tout cela aura lieu à 19 h 15 au Centre culturel du Vieux-Collège situé au 50, rue Saint-Jacques à Saint-Jacques. Gratuit pour les membres – 5 \$ pour les non-membres.

#### **INFORMATION:**

leanne d'Arc Patenaude | 450 759-6907

Vous pouvez aller consulter notre page Internet sur le site de la Municipalité au www.st-jacques.org sous l'onglet répertoire des organismes. Suzie Bonin



Voici nos activités à venir. Vous pouvez trouver tous les détails de nos conférences et sorties sur notre site.

C.P. 339, Joliette, Qc, J6E 3Z6 www.sollanaudiere.com • info@sollanaudiere.com

#### Mercredi 9 novembre à 19 h | Conférence de Réal Boulet « L'Alimentation des oiseaux aux mangeoires et dans la nature »

Réal Boulet a acquis ses connaissances par une multitude de lectures et par le cours d'ornithologie de l'Université Cornell. L'alimentation est habituellement un sujet présenté superficiellement en complément à une présentation d'intérêt général. Mais en quoi au juste consiste le régime individuel d'une espèce ou d'une autre. Une ou deux espèces connues des principales familles d'oiseaux seront choisies et étudiées en détail, afin de permettre aux participants de réaliser la diversité des aliments faisant partie du régime alimentaire des oiseaux. Nous vous suggérons d'apporter votre guide d'identification à chaque rencontre. Le coût d'entrée est de 2 \$ pour les membres et de 4 \$ pour les non membres. Bienvenue à tous, parents et amis. Lieu : 34, 1<sup>re</sup> Avenue, à Notre-Dame-des-Prairies.

#### Samedi 19 novembre à 8 h 45 | Sortie aux rapaces de la région de Saint-Barthélemy avec Raymond Piché, Jeannine Piché et Jean-Pierre Guilbault

Raymond Piché et ses acolytes nous emmèneront en excursion afin de trouver les rapaces de la région. Cette excursion se fait en covoiturage et le rendez-vous est fixé à 8 h 45 le samedi 19 novembre dans le stationnement du restaurant McDonald's à Berthier. La sortie se terminera vers 15 h. Apportez vos jumelles et votre lunch. Prière de vous inscrire auprès de Raymond Piché à l'adresse picr@videotron.ca afin d'être avisé de tout changement. En cas de MAUVAIS TEMPS, la sortie sera remise au lendemain, à la même heure.

Bienvenue à tous! Jeanne d'Arc Patenaude, pour la SOL

#### **INFORMATION:**

Luc Foisy au 450 759-8987

# **VOS ORGANISMES**







Samedi 5 novembre de 10 h à 17 h Dimanche 6 novembre de 10 h à 17 h

### Bijoux | Tricot | Mets cuisinés Tissage | Couture | Artisanat

Au gymnase de l'école Saint-Louis-de-France 4, rue du collège, Saint-Jacques

#### **INFORMATION:**

Rita Leblanc-Coderre | 450 839-6567

AIRE DE
RESTAURATION
soupe,
sandwich,
dessert
& café



13 novembre et 11 décembre

# **DÉJEUNERS COMMUNAUTAIRES** SERVIS DE 8 H À 12 H - 4 \$

Prochains déjeuners qui auront lieu au Centre culturel du Vieux-Collège 50, rue Saint-Jacques, Saint-Jacques, QC, JOK 2R0

**INFORMATION:** Roland Beauséjour | 450 839-2871

**SOUPER AUX HUÎTRES | 5 novembre | 60 \$** 

# **Bouteille-o-thon SCOUTS**



19 et 20 novembre

Les scouts de Saint-Jacques organisent, les 19 et 20 novembre prochains, une collecte de bouteilles et de canettes vides, sur le territoire de Saint-Jacques. Si vous ne pouvez pas être présents, laissez vos bouteilles et canettes dans un sac de plastique, visible de la rue, identifié aux scouts et ils s'en occuperont.

De plus, les Jacobins peuvent venir porter leurs bouteilles et leurs canettes au local scout (sous-sol de l'église, côté Horeb) entre 9 h et 16 h les 19 et 20 novembre ou tous les jeudis soirs entre 18 h 30 et 20 h.

Chaque année, ce Bouteille-o-thon permet au groupe Scout de payer une partie des camps aux jeunes scouts. Merci encore d'encourager nos jeunes!

# **INFORMATION**



### Mercredi 23 novembre

Dernière cueillette des objets encombrants de l'année 2016

Le mercredi 23 novembre prochain aura lieu la dernière cueillette des encombrants pour l'année 2016. Ce sera la dernière occasion avant le printemps de vous débarrasser de vos électroménagers, matelas et autres gros meubles.

Vous aurez la possibilité de mettre des poubelles et des sacs, en plus de votre bac roulant.

#### **ACCEPTÉ**





exempts de gaz réfrigérant



Sacs et poubelles en vrac

#### Matières acceptées pour les déchets :

Bacs, poubelles et sacs

#### Matières acceptées pour les encombrants :

Déchets solides d'origine résidentielle qui excèdent 1,5 mètre ou qui pèsent plus de 25 kilogrammes.

Exemple : mobilier, appareil ménager, tapis, meuble, matelas, évier, bain, cuisinière, réfrigérateur (sans halocarbure), air climatisée (sans holocarbure), laveuse, sécheuse, réservoir d'huile vide, téléviseur.

#### REFUSÉ



Matériaux de construction



dangereux (RDD)

#### Matières refusées :

Matériaux de construction, RDD, sac de résidu vert, appareil refroidissant qui contient encore des holocarbures, matière recyclable, matière putrescible, tout ce qui ne peut être mis dans un camion standard par 2 employés.



#### Écocentre Bons débarras

L'écocentre est en opération jusqu'au 5 novembre 2016 et fera relâche durant la saison hivernale. Lors de vos visites, nous demandons la collaboration de tous afin de respecter la règlementation en vigueur sur le site.

Horaire: Lundi, mardi, vendredi, samedi: 8 h à 16 h | dimanche: 8 h 30 à 12 h 2456, route 125 (adjacent au garage municipal de Sainte-Julienne) | Tél. 450 421-4656



## **INFORMATION**

#### COLLECTE DE FEUILLES ET DE GAZON

Le **jeudi 10 novembre** prochain, nous vous invitons à mettre vos sacs de feuilles près du bac brun. L'entrepreneur collectera sans limites tous les sacs en plastique ou en papier. Pour les semaines suivantes, les feuilles devront être disposées uniquement dans le bac brun.

### RÉDUCTION DE LA FRÉQUENCE DE COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES

Prenez note que pour la saison hivernale, la collecte des matières organiques sera moins fréquente à raison d'une fois par mois, de décembre à mars.

#### **STATIONNEMENT**

En vertu du Règlement n° 001-2016, la Municipalité de Saint-Jacques a autorisé la Sûreté du Québec à appliquer le règlement concernant le stationnement.

#### **ARTICLE 23: STATIONNEMENT D'HIVER**

Il est interdit de stationner un véhicule routier et lourd sur les chemins publics entre 23 h et 7 h du 1<sup>er</sup> novembre au 15 avril inclusivement, et ce, sur tout le territoire de la municipalité.

Toute personne qui contrevient aux dispositions mentionnées ci-dessus est passible d'une poursuite et des pénalités rattachées audit règlement.

